



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Objecteurs de conscience

Question écrite n° 49005

Texte de la question

M. Yves Coussain appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les inquiétudes des associations recevant des objecteurs de conscience dans le cadre du service national civil, quant à la décision prise de laisser à leur charge les indemnités d'hébergement et de nourriture. En effet, la prise en charge de ces indemnités est susceptible de compromettre l'équilibre budgétaire de ces organismes et le cas échéant de limiter l'accueil de jeunes. C'est pourquoi, il lui demande si des mesures de compensation peuvent être envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Coussain Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49005

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1048